

DÉPARTEMENT DU
DOUBS

COMMUNE DE TARCENAY-FOUCHERANS

25620 TARCENAY-FOUCHERANS

CANTON
D'ORNANS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 mars 2023

DCM : N° 2023-03-28

OBJET : ATELIER MUNICIPAL – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX

(annule et remplace la délibération n° 2023-03-24 du 29/03/2023)

**L'an deux mil vingt-trois
Le vingt-neuf mars**

NOTA : Compte-rendu
de cette délibération affiché le
24/03/2023
Convocation du Conseil du
24/03/2023
Membres en exercice : 19

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M. Maxime GROSHENRY, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : tous les membres

Absents ayant donné pouvoir : Mme Mireille PICARD, pouvoir à Mme Nathalie LAURENT, M. Ghislain VICAIRE, pouvoir à M. Nicolas DEMOLY

Absents :

Secrétaire de séance : En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal nomme M. Christophe FAIVRE-PIERRET pour remplir les fonctions de secrétaire

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations prises pour l'atelier municipal :

- n° 2020-02-04 du 06/02/2020 concernant l'acquisition de la parcelle ZN283,
- n° 2020-12-08 du 18/12/2020 concernant le choix du maître d'œuvre,
- n° 2021-03-07 du 04/03/2021 concernant une demande de subvention au titre de la DETR,
- n° 2021-07-05 du 08/07/2021 concernant l'Avant-Projet Définitif

Le Maire informe le Conseil Municipal du résultat des offres suite au dépôt du marché sur la plateforme SYNAPSE.

Après analyse des offres, les résultats sont les suivants :

En préambule, il est précisé que pour les lots 4 et 5, étant donné l'absence d'offres sur ces deux lots lors de la consultation initiale, ceux-ci ont été déclarés infructueux et la consultation a été relancée dans le cadre d'une procédure négociée.

OFFRES DE BASE		Entreprises retenues	Montant HT
Lot n° 1	Terrassement – VRD – Aménagements extérieurs - Maçonnerie	Bonnefoy + Pellegrini	313 843.02 €
Lot n° 2	Charpente métallique	CPCM	179 060.00 €
Lot n° 3	Plâterie	SN Bolard	3 042.78 €
Lot n° 4	Carrelage	SARL Devillers Norbert	2 882.79 €
Lot n° 5	Plomberie Sanitaire	SARL Devillers Norbert	3 933.00 €
Lot n° 6	Electricité	Ø	Ø
			502 761.59 €

Concernant le lot n°6 (électricité), l'attribution de ce lot remettrait en cause l'équilibre budgétaire de l'opération. Le lot n° 6 est déclaré sans suite.

PSE		Entreprises retenues	Montant HT
Lot n° 1 – PSE 1	Enrobés accès latéral + partie latérale sous stockage	Bonnefoy + Pellegrini	5 989.96 €
Lot n° 1 – PSE 2	Enrobés partie avant du bâtiment	Bonnefoy + Pellegrini	8 325.12 €
Lot n° 1 – PSE 3	Enrobés bande latérale entre bâtiment et maison médicale	Bonnefoy + Pellegrini	2 820.50 €
			17 135.58 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité – M. Patrice PRETOT ne prenant part ni au débat ni au vote, décide :

- d'attribuer les lots aux entreprises retenues comme proposé ci-dessus,
- de valider le marché de travaux,
- d'autoriser le Maire à signer le marché correspondant et tout document y afférent,
- d'autoriser le Maire à effectuer toutes les demandes de subventions.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Vote à majorité : 18 pour, 0 contre, 0 abstention

Le Maire,
Maxime GROSHENRY.

